



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mercredi 19 avril 2023 à 10H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Yves Bédard, maire  
Jean Leclerc, conseiller  
Diane Pinet, conseillère

**Absences**

Daniel Arteau, conseiller  
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière, Éric Chamberland, inspecteur.

---

**OUVERTURE**

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
- 3.1 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-04-092**

---

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

---

**3. RÉOLUTIONS**

**3.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au Programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;



**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-04-093**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants, ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la municipalité pour la réalisation des travaux;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts;

**QUE** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Aucune question.

---

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-04-094**

**QUE** la séance soit levée à 10h05.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**VINCENT ROLLAND**  
Directeur général et greffier